

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 09 DÉCEMBRE 2024**

-----

L'an deux mille vingt-quatre, le **LUNDI 09 DÉCEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 03 décembre 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mme CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION** :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.  
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme WOZNY Florence.  
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.  
Mme CROWYN Véronique a donné procuration à Mme CHRETIEN Stéphanie.  
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

---

Secrétaire de séance : M. OBOEUF Gérard

Fin de la séance : 21h00

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES AVDHAS AVEC LE CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS. AUTORISATION DE SIGNATURE.**

---

**2024-12-N° 15**

**VU** le Code général de la fonction publique ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret 2020-256 du 13 mars 2020, relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique qui précise les conditions d'application de l'article 6 quater A de la loi 83-634 susvisée ;

**VU** la délibération n°2024-54 du 15 octobre 2024 autorisant le président du Centre de Gestion à passer convention avec les collectivités et établissements publics pour assurer la mise en place du dispositif de signalement et fixant le coût du lot 1 au tarif de 2€/agent ;

**VU** les documents transmis par le Centre de Gestion, et notamment la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes ;

**CONSIDERANT QUE** toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

**CONSIDERANT QUE** le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais propose une adhésion à ce dispositif qui en facilite cette mise en place dans un cadre financier avantageux ;

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Claude DISSAUX - Maire ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 - DE DECIDER** d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes à compter de la signature de la convention et jusqu'au 4 juin 2027 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus à celle-ci pour les lots suivants :

- Lot 1 : plateforme de recueil des signalements
- Lot 2 : traitement des signalements

**ARTICLE 2 - DE PRENDRE ACTE** que la Commune pour couvrir les frais exposés par le Centre de Gestion au titre du lot 1 du présent marché, versera une participation financière annuelle de 2€/agent. (L'effectif pris en compte est celui figurant sur le compte administratif au 31 décembre de l'année n-1),

ETANT PRÉCISÉ QUE les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget chaque année ;

**ARTICLE 3** - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de **violence**, discrimination, harcèlement et agissements sexistes et tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX



MAIRIE D'AIRE SUR LA LYS  
Aire  
sur la  
Lys  
PAS DE CALAIS